

Health Professions Appeal
and Review Board

Health Services Appeal and
Review Board

Transitional Physician Audit
Panel

Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee

Commission d'appel et de révision des
professions de la santé

Commission d'appel et de révision des
services de santé

Comité provisoire de vérification des
honoraires de médecins

Comité de révision du programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C



RAPPORT ANNUEL

2012-2013

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Transitional Physician Audit
Panel**

**Comité provisoire de vérification des
honoraires de médecins**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



Le 30 juin 2013

L'honorable Deb Matthews
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau de la ministre
Édifice Hepburn, 10e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

OBJET : Rapports annuels de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

Madame la Ministre,

Au nom des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2012-2013.

Les commissions et les comités précités maintiennent leur engagement à l'égard des initiatives définies dans le présent rapport et ont à cœur d'assurer l'excellence des services fournis à la population de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in purple ink that reads 'Linda P. Lamoureux'.

Linda P. Lamoureux
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

c.c. Lori Coleman, directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrature, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé,
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Transitional Physician Audit
Panel**

**Comité provisoire de vérification des
honoraires de médecins**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



Le 31 mai 2013

Madame Linda Lamoureux
Présidente

Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit des services de soutien complets sur le plan de l'administration, des affaires, des finances et de la gestion des cas à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, à la Commission d'appel et de révision des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les « conseils de santé »). En outre, il fournit des services de soutien semblables à d'autres tribunaux décisionnels et assure des fonctions de traitement des paiements pour des services de santé.

Le rapport de cette année sera le dernier à contenir des renseignements sur le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Depuis la création de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins en 2010, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins n'a pas reçu de nouvelles demandes de révision, les nouvelles demandes étant adressées à la Commission de révision des paiements effectués aux médecins. Au printemps de 2012, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins a résolu la dernière demande déposée avant 2010 et a été dissous ultérieurement.

Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a continué à travailler pour fournir un service à la clientèle de grande qualité aux parties aux instances décisionnelles des conseils de santé. Dans le souci de traiter les dossiers dans les meilleurs délais, plus de 80 pour cent des demandes reçues par les conseils de santé sont désormais résolues en l'espace de moins d'un an. Un nouveau peaufinement des pratiques et des procédures lié aux efforts de collaboration du personnel et des membres pour optimiser les avantages des communications électroniques a non seulement amélioré la prestation des services mais également rehaussé l'efficacité.

Comme pour les exercices précédents, les fonds versés au Secrétariat sont prélevés à même le Trésor. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme les dépenses liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières de la page 19 et des pages 24 à 27. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C ou

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Transitional Physician Audit
Panel**

**Comité provisoire de vérification des
honoraires de médecins**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision du Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



au Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et présentés au ministère.

Les dépenses directement liées aux conseils de santé ont diminué au cours des deux derniers exercices. Cette baisse des coûts est attribuable aux économies réalisées grâce à l'expérience du personnel et des membres, ainsi qu'à la simplification des procédures et à une utilisation plus stratégique de la technologie pour appuyer les activités liées à la gestion de cas. Les contraintes financières attribuables aux activités des conseils de santé demeurent essentiellement associées à une augmentation de 100 pour cent des indemnités journalières des membres de ceux-ci entre 2006 et 2009, sans hausse correspondante du financement de base du Secrétariat. Le Secrétariat continue de travailler avec les conseils de santé et leurs membres en vue d'exercer un contrôle rigoureux afin de réduire au minimum les dépenses, tout en facilitant l'accès à la justice.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Je me réjouis de poursuivre ma mission à titre de responsable des services de soutien aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in purple ink that reads 'Lori Coleman'.

Lori Coleman

Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrature, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

TABLE DES MATIÈRES

A.	Message de la présidente	Pg. 1
B.	Mandats des commissions - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Pg. 2 Pg. 4 Pg. 5 Pg. 5
C.	Réalisations des commissions	Pg. 6
D.	Activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Pg. 8 Pg. 16
E.	Activités de la Commission d'appel et de révision des services de santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Pg. 17 Pg. 21
F.	Activités du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Pg. 22 Pg. 22
G.	Activités du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Pg. 23 Pg. 23
H.	Activités combinées des conseils de santé	Pg. 24
I.	Membres - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Pg. 25 Pg. 27 Pg. 28 Pg. 28
J.	Personnel du Secrétariat des conseils de santé	Pg. 29

A. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les activités des conseils de santé pour l'exercice 2012-2013.

Le présent rapport fait état de plusieurs réalisations, mais j'aimerais porter l'attention des lecteurs plus particulièrement sur celles qui touchent quatre secteurs : les services en français, la prestation des services, la responsabilité financière et la gouvernance.

1. **Services en français** : les parties ont un accès égal aux conseils de santé dans la langue de leur choix.
2. **Prestation des services** : selon notre engagement à l'égard de la réduction du temps de traitement des dossiers, plus de 80 pour cent des questions ont été résolues en moins d'un an malgré leur complexité accrue.
3. **Responsabilité financière** : bien que le volume d'activités liées aux conseils, notamment les prises en charge, les conférences préparatoires et les audiences ou révisions, soit plus important qu'il ne l'était il y a cinq ans, les coûts associés aux paiements versés aux membres ont diminué de 14 pour cent. De plus, les coûts des communications des conseils ont diminué de 18 pour cent, essentiellement en raison du passage à la réception et à la transmission de documents par voie électronique.
4. **Gouvernance** : le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins créé en vertu de l'article 7.1 de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée* a été dissous après avoir exécuté son mandat provisoire.

Les réalisations soulignées dans le rapport de cette année mettent en lumière le dévouement, l'engagement et le professionnalisme des membres des conseils de santé et du personnel du Secrétariat. Ce groupe de personnes, qui représente un échantillon de la population de l'Ontario, se consacre à servir celle-ci et à assumer les responsabilités législatives des conseils de santé.

C'est pour moi un honneur que de travailler avec une équipe si merveilleuse. Nous serons ravis de poursuivre notre démarche au service de la population en 2013.

La présidente,



Linda P. Lamoureux
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

B. MANDATS DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*¹. Elle est chargée de superviser les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant des professions de la santé réglementées.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et de la *Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal juridictionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence concerne les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de santé de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

Professions de la santé réglementées	
Audiologiste	Sage-femme
Acupuncteur et acupuntrice*	Naturopathe*
Podologue	Infirmier et infirmière
Chiropraticien et chiropraticienne	Ergothérapeute
Hygiéniste dentaire	Opticien et opticienne
Technologue dentaire	Optométriste
Dentiste	Pharmacien et pharmacienne
Denturologiste	Physiothérapeute
Diététiste	Psychologue
Homéopathe*	Psychothérapeute*
Kinésiologue*	Thérapeute respiratoire
Massothérapeute	Orthophoniste
Technologiste de laboratoire médical	Praticien et praticienne en médecine traditionnelle chinoise*
Technologue en radiation médicale	Vétérinaire
Médecin	

* Conseils transitoires régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Les procédures d'appel auprès de la CARPS concernant ces ordres entreront en vigueur lorsque la structure finale des comités et les processus d'inscription de ces professions seront mis en place.

La CARPS tient des audiences, mène des examens et formule des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;

¹ Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18

- les demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité de l'inscription des ordres;
- les privilèges hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Elle peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire.

La majorité du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres des professions autoréglementées en Ontario en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario aux termes de la *Loi sur les vétérinaires*. Conformément à ces lois, la CARPS a le pouvoir de :

- i) confirmer ou annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
- ii) soumettre des recommandations au comité;
- iii) demander au comité de prendre d'autres mesures.

De plus, la CARPS mène des examens ou tient des audiences relativement aux demandes d'inscription des professionnels de la santé ou d'agrément d'établissements pharmaceutiques et de cabinets de vétérinaires. La CARPS détient les pouvoirs suivants :

- i) confirmer les ordonnances ou les décisions proposées du comité de l'inscription;
- ii) demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au requérant, si cette personne réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité de l'inscription;
- iii) demander à l'ordre de délivrer au requérant un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou restrictions qu'elle juge appropriées, si le requérant est admissible à l'inscription et si le comité de l'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
- iv) renvoyer le cas au comité de l'inscription, avec les recommandations utiles.

La CARPS entend les appels relatifs aux décisions portant sur les privilèges d'exercice des conseils de 155 hôpitaux publics. En vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS a le pouvoir :

- i) de confirmer la décision;
- ii) d'amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
- iii) substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARPS peuvent, pour leur part, être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*². Elle entend les différends qui découlent de lois liées à la santé et rend des décisions à cet égard.

La CARSS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et dont, seulement trois membres siégeant à la Commission peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Même si la majorité du travail effectué par la CARSS est régi par la *Loi sur l'assurance-santé*, celle-ci a pour mandat de tenir des audiences et de mener des examens en vertu de douze lois différentes, lesquelles sont énumérées ci-dessous :

Lois qui confèrent des pouvoirs à la CARSS		
<i>Loi sur les ambulances</i>	<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires*</i>	<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée**</i>
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>

La CARSS tient des audiences, mène des examens et formule des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements ainsi que les factures des praticiens;
- les services de placement communautaires en ce qui a trait à l'admissibilité pour un placement dans un établissement de soins de longue durée;
- les fournisseurs de services communautaires de soins de longue durée quant à la gamme et au niveau des services fournis;
- la ministre et les fonctionnaires du ministère à l'égard de la délivrance de permis à des établissements de santé et de l'observation des programmes obligatoires par les conseils de santé municipaux;
- les responsables de la santé publique relativement aux risques pour la santé des collectivités et aux maladies transmissibles.

La CARSS n'est pas habilitée à mener une enquête ni à prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS devait appliquer les « valeurs de la Charte » dans l'interprétation de la législation.

Les pouvoirs que détient la CARSS ne sont pas les mêmes pour les douze lois en vertu desquelles elle a un mandat d'appel et de révision. La majorité du travail effectué par la CARSS est régie par la *Loi sur l'assurance-santé*. En vertu de cette loi, la CARSS a le pouvoir de faire ce qui suit :

² Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18

- i) confirmer ou infirmer la décision;
- ii) amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
- iii) substituer son opinion à celle du directeur général.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARSS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hsarb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARSS peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS

La CARSS a en place un comité qui reçoit les appels à l'égard des décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant les paiements aux médecins. La nomination des membres à ce comité, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins, se fait séparément de celle de la Commission. Conformément à la *Loi sur l'assurance-santé*, ces membres n'entendent que les questions soumises au Comité en vertu de la loi. Il s'agit d'un comité d'experts se composant obligatoirement de trois membres juristes et de six membres médecins, nommés par le gouvernement de l'Ontario. Les membres du Comité ne peuvent siéger en aucune autre qualité à la CARSS.

Le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins peut donner n'importe lequel des ordres suivants :

1. que la décision ou l'opinion du directeur général soit confirmée;
2. que le directeur général fasse un paiement conformément à la note d'honoraires soumise;
3. que le directeur général paie un montant réduit, calculé par lui conformément à l'ordre;
4. que le médecin rembourse au Régime le montant calculé par le directeur général conformément à l'ordre.

Le 31 mars 2010, la Commission de révision des paiements effectués aux médecins a remplacé le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Cependant, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins doit clore tous les dossiers reçus avant cette date. Pendant l'année visée par le présent rapport, conformément à son mandat explicite et à titre de mesure provisoire en attendant l'entrée en fonction de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins a clos le dernier dossier reçu avant le 31 mars 2010 et a cessé d'exister.

COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (le « Comité de révision ») le 1^{er} mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision, qui réunit des membres nommés par la ministre, examine les décisions de l'évaluateur dans le cadre du Programme concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre de ce programme.

Les citoyens peuvent faire appel au Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C par l'intermédiaire du ministère de la Santé afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1^{er} janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;

- ils ont contracté l'infection à VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario ;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le programme ontarien.

Les personnes qui demandent l'aide du Programme, si elles ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme, peuvent demander l'examen de cette décision par le Comité de révision. Celui-ci examine la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut, soit confirmer, soit infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur dans le cadre du Programme. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web du ministère de la Santé au www.health.gov.on.ca, sous l'onglet Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

C. RÉALISATIONS DES COMMISSIONS

Tout au long de la période visée par le présent rapport annuel, la CARPS et la CARSS (les « conseils de santé ») ont enregistré des réussites dans plusieurs secteurs, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services à la population ontarienne. Dans le cadre de leurs attributions et de leur mandat, nous soulignons les réalisations suivantes.

- **Accès à la justice :**
 - Selon l'engagement des conseils de santé d'offrir un accès égal aux parties qui choisissent d'utiliser le français, celles-ci sont informées de leur droit de procéder en français, en anglais ou de façon bilingues lors des audiences ou des examens. Le personnel francophone du Secrétariat des conseils de santé et un comité d'audience francophone offrent des services à l'appui de toutes les demandes d'audience en français ou bilingue. En pareils cas, les parties reçoivent les décisions en français et en anglais et les commissions affichent les deux versions dans le site Web de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). De plus, les conseils de santé s'efforcent d'afficher les sommaires des décisions-clé en français sur le site de CanLII. Les actions des conseils de santé permettent aux parties d'avoir un accès égal aux services dans la langue officielle de leur choix et nous aident à tenir notre engagement d'offrir un processus décisionnel juste, ouvert et responsable.
 - Dans le cadre de l'engagement visant à améliorer l'accès aux conseils de santé et à améliorer l'expérience des personnes qui utilisent leurs services, l'exercice actuel a vu naître un projet de consolidation des règles de procédure des conseils de santé. La consultation auprès d'intervenants, y compris l'expérience des membres des conseils de santé et du personnel du Secrétariat, éclaireront ce projet. Un ensemble unique de règles plus claires, simplifiées et concises aidera les parties à accéder aux services des conseils de santé. Associé à ce travail de consolidation, se feront le recentrage et la rationalisation des processus internes ainsi que l'élaboration de directives de pratique. Les objectifs de ce projet sont d'améliorer l'accès et de rehausser la prestation des services. La date cible de fin du projet est le 1^{er} mai 2013.
 - Les conseils de santé ont terminé avec succès la cinquième année du projet Student Advocacy (projet de défense des droits par des étudiants), dans le cadre duquel des étudiants en droit représentent bénévolement les parties à des conférences préparatoires et à des examens. Fonctionnant sans lien de dépendance, les conseils de santé ont collaboré avec la Medico-Legal Society of Toronto et le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono et ont obtenu la participation d'étudiants de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de la Osgoode Hall Law School, ainsi que des bénévoles des professions juridique et médicale. Ce partenariat continue à renforcer la relation des conseils de santé avec ces organismes et à améliorer l'accès du public à la justice.
 - Cette année, nous avons également vu un engagement soutenu envers le programme de formation à la préparation de sommaires et aux fonctions de commis aux cas offert par les conseils de santé. Avec la participation d'étudiants en droit de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et de la faculté

de droit de l'Université d'Ottawa, les étudiants bénévoles rédigent des sommaires pour des causes majeures, remplissent les fonctions de commis aux cas lors d'audiences et d'examens et préparent des annotations législatives.

- Les conseils de santé ont continué à appuyer le programme Law in Action Within Schools, ou « LAWS », tenant une séance pratique d'une demi-journée pour les élèves de l'école secondaire, afin de développer leur compréhension de la réglementation de la santé et de la justice administrative en Ontario.

- **Accessibilité :**

- Les conseils de santé sont résolus à observer les principes énoncés dans la Loi de 2005 sur *l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*³ en veillant à ce que les personnes handicapées aient la même possibilité que tous d'accéder aux services des conseils et d'en bénéficier. Les conseils de santé ont rempli les exigences énoncées dans les Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.

- **Responsabilité :**

Prestation des services :

- Poursuivant notre engagement à l'égard de l'amélioration de la prestation des services, notre volume de dossiers actifs reste stable, avec un peu plus de 80 pour cent des dossiers résolus en moins d'un an.
- La technologie est un élément clé de l'amélioration de la prestation des services. C'est pourquoi nous continuons à nous concentrer sur l'utilisation de la technologie pour la diffusion et la réception de documents et avons entrepris des démarches pour encourager les parties à le faire aussi, lorsque c'est opportun.
- Les conseils de santé continuent à tenir des conférences préparatoires pour tous les dossiers dont les conseils sont saisis afin de veiller à ce que les parties comprennent la compétence des conseils et les processus s'y rattachant et de créer un cadre confidentiel pour discuter des dossiers et définir des points d'entente.

Responsabilité financière :

- Fidèles à notre engagement à l'égard de l'amélioration continue de notre efficacité sans compromettre la prestation des services, nous continuons à nous concentrer sur la technologie, comme indiqué dans la section précédente, ce qui, dans l'ensemble, a pour effet de réduire de 18 pour cent les frais de photocopie, de messagerie et d'administration. Bien que le volume d'activités liées à la Commission, y compris les ouvertures de dossiers, les conférences préparatoires et les audiences et examens, soit plus important qu'il y a cinq ans, les coûts associés aux paiements versés aux membres ont diminué de 14 pour cent.

³Lois de l'Ontario, 2005, chap. 11

- De plus, les coûts de fonctionnement des conseils ont diminué, dans la mesure où nous avons noté une réduction de 38 pour cent des frais de déplacement et une réduction de 14 pour cent des indemnités journalières. Ces résultats sont attribuables à la compétence et à l'expérience des membres, à l'optimisation des ressources des membres régionaux et à l'attention accordée à l'efficacité dans la gestion des cas et la rédaction de décisions lors des séances de formation et d'éducation des membres.

- **Gouvernance**

- Les travaux du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins créé en vertu de l'article 7.1 de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée* ont marqué la fin de l'année visée par le présent rapport. En conséquence, le Comité a cessé d'exister, conformément à son mandat explicite à titre de mesure provisoire en attendant l'entrée en fonction de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins.

D. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARPS

La CARPS est un tribunal décisionnel autonome dont le domaine de compétence concerne les activités de réglementation de 27 ordres qui régissent 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaire.

La raison d'être de la CARPS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le Comité d'enquêtes, de plaintes et de rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les décisions prises par les comités d'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaire et des pharmacies.

Activités récentes de la CARPS*				
1 ^{er} avril 2012 – 31 mars 2013	Demandes reçues	Questions entendues	Décisions émises	Conférences préparatoires tenues
Examen des plaintes	586	425	400	637
Inscription – audiences	28	2	5	23
Inscription – examens	62	50	46	58
Agrément	0	0	3	0
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i> et motions	6	9	5	13

*Toutes les données statistiques présentées dans le rapport sont exactes à +/- 1 % près sauf indication contraire.

Statistiques sur les demandes soumises à la CARPS

Demandes soumises à la CARPS par type de cas					
Type de dossier	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Examen des plaintes	386	393	488	629	586
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i>	3	8	5	5	6
Inscription – audiences	10	29	41	22	28
Inscription – examens	30	42	70	80	62
Demande en vertu de l'article 26 – <i>Loi sur les vétérinaires</i>	0	4	0	0	0
Demande en vertu de l'article 28 – <i>Code des professions de la santé (LPSR)</i>	28	22	23	25	12
Agrément	0	2	0	3	0
Nombre total de demandes reçues par la CARPS	457	500	627	764	694

Nombre de demandes soumises à la CARPS par ordre : examen des plaintes*					
Ordre	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	61,5 %	56,5 %	63 %	69 %	72 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	14 %	14 %	12 %	9 %	9 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	4 %	4,5 %	4,5 %	7,5 %	3 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	3,5 %	4 %	5 %	2 %	3 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	2,5 %	5 %	3 %	3,5	3 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	3 %	5 %	2 %	2 %	0,5 %
Autres ordres	11,5 %	11 %	10,5 %	7 %	9,5 %

Nombre total de demandes d'examen de plaintes	386	393	488	629	586
--	------------	------------	------------	------------	------------

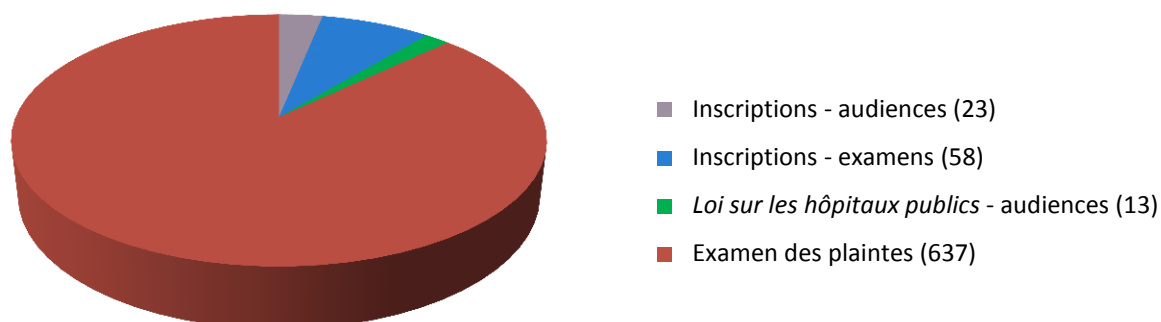
*Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des demandes d'examen de plaintes soumises à la CARPS. Les pourcentages sont arrondis au demi-point près.

Nombre de demandes soumises à la CARPS par ordre : agrément*					
Ordre	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	27 ,5 %	60 %	61 %	74 %	86 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	12 ,5 %	8 ,5 %	8 %	4 %	7 %
Ordre des diététistes de l'Ontario	10 %	3 %	2 ,5 %	0 %	2 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	25 %	12 ,5 %	15 ,5 %	10 %	1 %
Ordre des audiologistes et orthophonistes de l'Ontario	10 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Ordre des denturologues de l'Ontario	0 %	0 %	8 ,5 %	2 %	0 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	5 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Autres ordres	10 %	16 %	3 ,5 %	9 %	4 %
Nombre total de demandes reçues concernant l'agrément	40	71	111	102	90

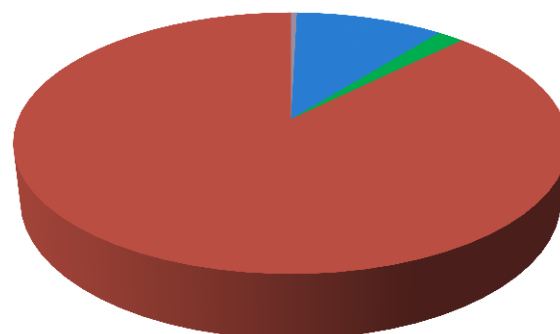
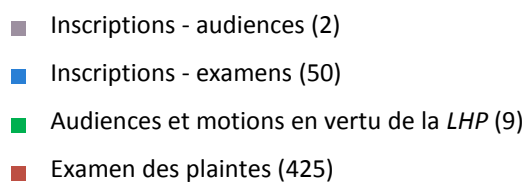
* Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des demandes soumises à la CARPS concernant l'agrément. Les pourcentages sont arrondis au demi-point près.

ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARPS

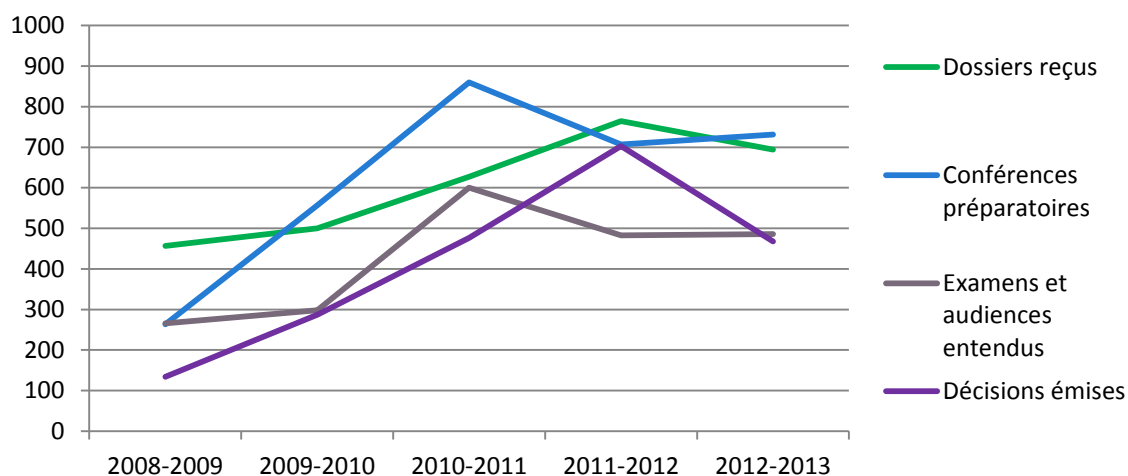
CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES TENUES PAR LA CARPS PAR TYPE DE CAS



EXAMENS ET AUDIENCES TENUS PAR LA CARPS PAR TYPE DE CAS



TENDANCES POUR LES ACTIVITÉS DE LA CARPS



CARPS – EXAMEN DES PLAINTES ET DES DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS – Examen des plaintes et des dossiers actifs					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	847	875	838	703	546
Nombre de demandes reçues	386	393	488	629	586
Nombre total de dossiers	1 233	1 268	1 326	1 332	1 132
Décisions émises	229	301	421	619	400
Cas réglés*	56	76	169	122	173
Dossiers clos**	73	53	33	45	32
Nombre total de cas résous	358	430	623	786	605
Nombre de dossiers actifs en fin de période	875	838	703	546	527

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

CARPS – Examen des plaintes - Conclusions ⁴					
	<u>2008-2009</u>	<u>2009-2010</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
Cas confirmés	82 %	85 %	85 %	85 %	91,5 %
Cas renvoyés	18 %	15 %	15 %	15 %	8,5 %
Nombre total de décisions émises	229	301	421	619	400

*Pourcentages arrondis au demi-point près.

⁴ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions émises dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

CARPS – INSCRIPTIONS ET DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS – Inscriptions et dossiers actifs					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	44	42	66	70	57
Nombre de demandes reçues	40	71	111	102	90
Nombre total de dossiers	84	113	177	172	147
Décisions émises	28	21	57	64	51
Cas réglés*	11	17	39	40	29
Dossiers clos**	3	9	11	11	4
Nombre total de cas résolus	42	47	107	115	84
Nombre de dossiers actifs en fin de période	42	66	70	57	63

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

CARPS – Inscriptions et conclusions ⁵					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cas confirmés	74 %	52 %	88 %	83 %	92 %
Cas renvoyés	26 %	48 %	12 %	17 %	8 %
Nombre total de décisions prononcées	27	21	57	64	51

*Pourcentages arrondis au demi-point près.

⁵ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions émises dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

RECOMMANDATIONS DE LA CARPS

Dans le cadre de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations pour les décisions relatives aux plaintes et à l'inscription et à les adresser au comité d'enquête, des plaintes et des rapports ainsi qu'au comité de l'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées⁶ et au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario⁷. Les recommandations précisent les préoccupations entourant la procédure des ordres ou leur politique et, généralement, la CARPS détermine que les ordres mettent à exécution les changements recommandés.

En 2010, la CARPS a commencé à diffuser ses recommandations dans son rapport annuel.

Recommandations de la CARPS – Conclusions						
Recommandation par type*	2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Examen des plaintes	Inscription	Examen des plaintes	Inscription	Examen des plaintes	Inscription
Mettre à jour la pratique de l'ordre	2 %	0 %	3 %	8 %	1 %	4 %
Améliorer la procédure de communication	2 %	13 %	1 %	29 %	0 %	10 %
Nombre total de recommandations faites	4 %	13 %	3 %	36 %	1 %	14 %
Nombre total de décisions prononcées	421	57	619	64	400	51

*Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des décisions prononcées et sont arrondis au point de pourcentage près.

⁶ Paragraphe 35 (1) du *Code des professions de la santé*, Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario, 1991, chap. 18

⁷ Paragraphe 27 (1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois révisées de l'Ontario, 1990, chap. V.3

DOSSIERS REÇUS EN VERTU DE LA LOI SUR LES HÔPITAUX PUBLICS

Nombre de demandes soumises à la CARPS en vertu de la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i>					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	3	4	8	9	8
Nombre de demandes reçues	3	8	5	5	6
Nombre total de dossiers	6	12	13	14	14
Décisions émises	0	1	1	4	5
Cas réglés*	1	1	3	2	3
Dossiers clos**	1	2	0	0	0
Nombre total de cas résolus	2	4	4	6	8
Nombre de dossiers actifs en fin de période	4	8	9	8	6

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARPS

Résultats financiers de la CARPS					
DESCRIPTION	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
RÉSULTATS FINANCIERS⁸					
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES⁹					
Participation aux délibérations ¹⁰	282 958	256 871	341 652	289 615	287 409
Préparation des délibérations	290 331	216 821	304 659	243 765	279 726
Rédaction de décisions	566 071	550 923	575 942	499 210	407 715
Divulgaration	395 857	397 826	335 878	244 870	244 631
Éducation et administration de la Commission ¹¹	792 362	613 013	546 092	275 562	268 961
Conférences préparatoires aux examens ou aux audiences	77 125	130 575	187 681	134 661	159 143
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	3 066	9 147	12 622	6 395	5 382
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	178 656	118 620	198 186	201 975	198 222
Communications ¹²	289 043	183 328	201 840	183 394	117 586
Déplacements ¹³	s.o.	251 240	265 660	142 140	112 128
TOTAL	2 875 469 \$	2 728 364 \$	2 970 212 \$	2 221 587 \$	2 080 903 \$

⁸Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

⁹Période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 \$; vice-présidence = 484 \$.

Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013 : membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

¹⁰Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

¹¹Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, aux paiements rétroactifs, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et des comités.

¹²Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour malentendants, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau.

¹³Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés à la communication.

Rapport annuel 2012-2013 de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé, du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

E. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARSS

La CARSS est un tribunal décisionnel autonome qui a pour mandat de recevoir les appels en vertu de lois de santé précises et de rendre des décisions sur ceux-ci.

La raison d'être de la CARSS est de tenir des audiences, de mener des examens et de formuler des décisions, des ordonnances et des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements;
- les décisions des organismes en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité aux services;
- les ordres du médecin hygiéniste et des inspecteurs de la santé publique;
- les décisions du directeur concernant la délivrance des permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- les décisions du directeur concernant l'agrément d'établissements de santé autonomes.

Activités récentes de la CARSS				
1 ^{er} avril 2012 – 31 mars 2013	Demandes reçues	Causes entendues	Décisions émises	Conférences préparatoires tenues
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	344	108	85	510
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	9	0	0	18
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	17	0	0	35
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	11	0	0	29
<i>Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée</i>	8	1	1	29
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	1	0	0	3
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	1	0	1	0

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS DE LA CARSS

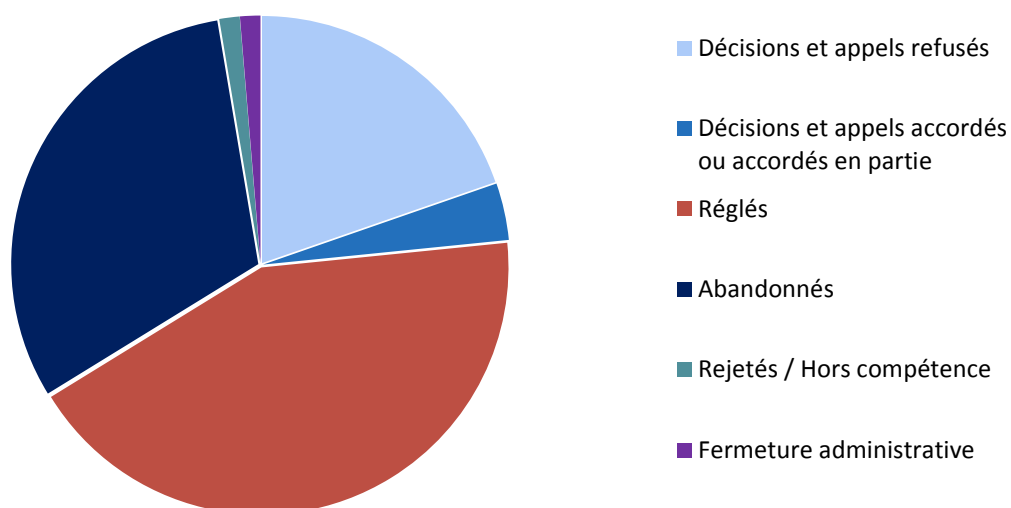
Demandes reçues par la CARSS (par loi)					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	397	387	344	302	344
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	11	13	12	9	17
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	0	0	8	11	11
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	9	14	7	8	9
<i>Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée</i>	0	0	6	6	8
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	1	1	0	1	1
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	51	0	1	4	1
<i>Loi sur les ambulances</i>	0	0	1	0	0
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les soins de longue durée</i>	6	9	14	0	0
<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>	0	0	0	0	0
Nombre total de dossiers	475	424	393	341	391

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS ET LES CONCLUSIONS DE LA CARSS

Sommaire des dossiers de la CARSS					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	474	600	535	457	293
Nombre de demandes reçues	475	424	393	341	391
Nombre total de dossiers	949	1,024	928	798	684
Dossiers clos**	349	489	471	505	376
Nombre de dossiers actifs en fin de période	600	535	457	293	308

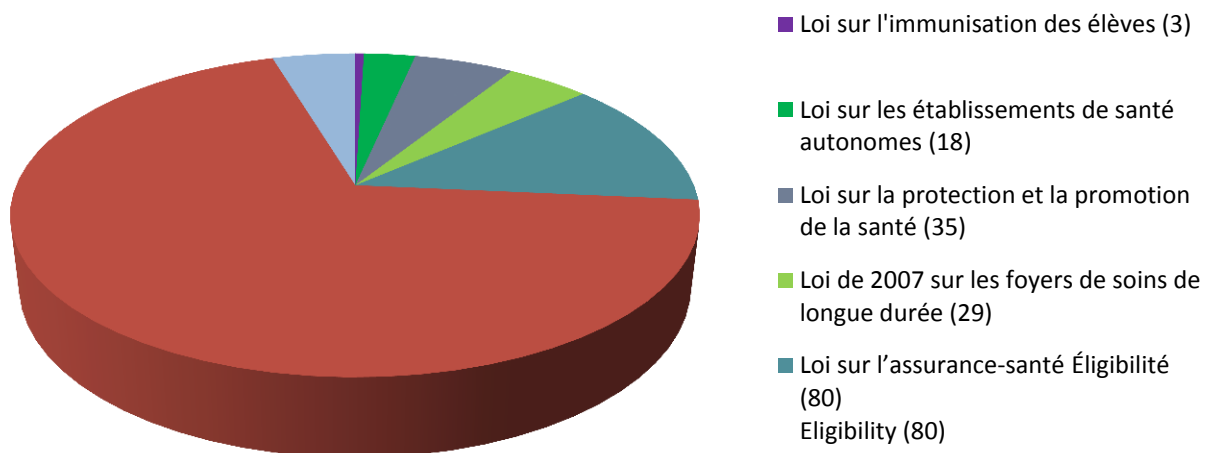
** Le nombre total de cas éliminés comprend ceux ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, d'une résolution, d'un abandon, d'un règlement ou d'une décision.

DOSSIERS CLOS DE LA CARSS, 2012-2013

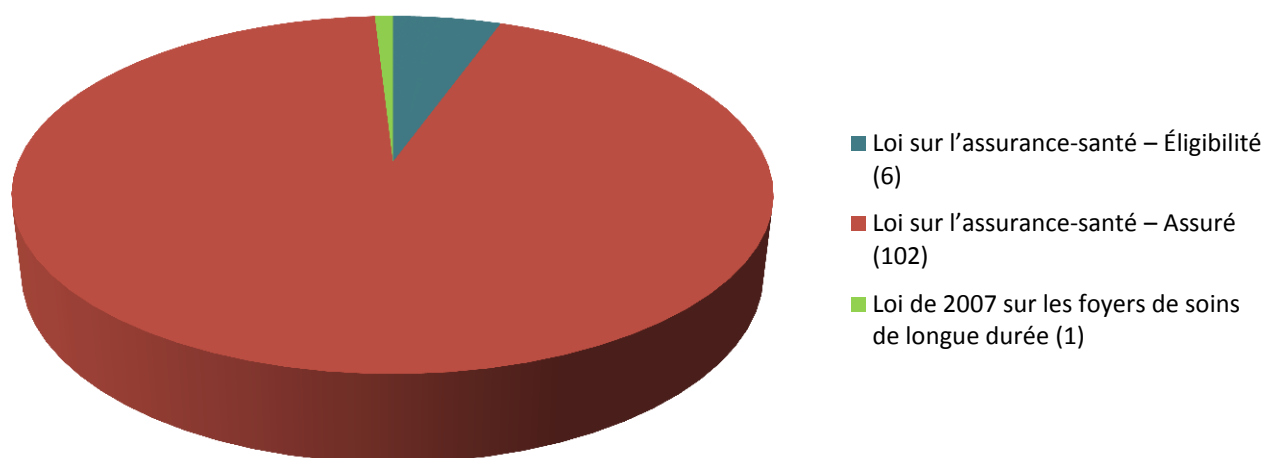


ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARSS

**Conférences préparatoires tenues par la CARSS
(par type de cas)**



**Examens et audiences tenus par la CARSS
(par type de cas)**



RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARSS

Résultats financiers de la CARSS					
RÉSULTATS FINANCIERS ¹⁴					
DESCRIPTION	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ¹⁵					
Participation aux délibérations ¹⁶	144 111	159 593	121 741	125 343	85 915
Préparation des délibérations	58 683	75 322	80 262	81 904	65 816
Rédaction de décisions	115 639	168 239	126 466	128 409	103 907
Éducation et administration de la Commission ¹⁷	156 518	158 031	128 758	104 986	128 488
Conférences préparatoires aux examens ou aux audiences	49 178	75 742	108 066	91 816	88 388
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	13 362	20 325	26 895	31 970	27 622
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	140 030	127 050	140 625	167 835	171 571
Communications ¹⁸	130 829	64 126	85 566	102 476	88 541
Déplacements ¹⁹	s.o.	28 471	34 050	45 599	27 208
TOTAL	808 350 \$	876 899 \$	852 429 \$	880 338 \$	787 456 \$

¹⁴Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

¹⁵Période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 \$; vice-présidence = 484 \$.

Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013 : membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

¹⁶Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

¹⁷Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, aux paiements rétroactifs, au temps de déplacement et à toutes les réunions de la Commission et des comités.

¹⁸Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour malentendants, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau.

¹⁹Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés à la communication.

F. ACTIVITÉS DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS

La CARSS a en place un comité qui reçoit les appels à l'égard des décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant les paiements aux médecins. La nomination des membres à ce comité, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins, se fait séparément de celle de la Commission.

Le 31 mars 2010, la Commission de révision des paiements effectués aux médecins a remplacé le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins. Cependant, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins était tenu de clore tous les dossiers reçus avant cette date. Pendant l'année visée par le présent rapport, le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins a clos le dernier dossier reçu avant le 31 mars et, par conséquent, a cessé d'exister, ceci conformément à sa vocation de mesure provisoire en attendant l'entrée en fonction de la Commission de révision des paiements effectués aux médecins.

Sommaire des dossiers du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	100	105	103	3	3
Nombre de demandes reçues	9	4	0	0	0
Nombre total de dossiers	109	109	103	3	3
Nombre de conférences préparatoires aux audiences tenues	7	13	4	0	0
Nombre de cas résolus*	4	6	100	0	3
Nombre de dossiers actifs en fin de période	105	103	3	3	0

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ PROVISOIRE DE VÉRIFICATION DES HONORAIRES DE MÉDECINS

Résultats d'exploitation du Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins ²⁰					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Indemnités journalières²¹	3 841	11 985	11 952	0	0
Autres dépenses	216	453	53	0	0
Total	4 057 \$	12 438 \$	12 005 \$	0 \$	0 \$

²⁰Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

²¹Période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009 : membre d'une profession = 635 \$.

Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013 : membre d'une profession = 664 \$.

G. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Comité de révision du Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision examine les décisions de l'évaluateur dans le cadre du Programme concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre de ce programme.

Sommaire des dossiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de dossiers actifs en début de période	78	64	19	16	10
Nombre de demandes reçues	42	13	8	10	14
Nombre total de dossiers	120	77	27	26	24
Décisions émises	41	25	6	13	13
Dossiers clos*	15	33	5	3	5
Nombre de dossiers actifs en fin de période	64	19	16	10	6

* Comprend les dossiers ayant fait l'objet d'un règlement, d'un abandon ou d'une fermeture administrative.

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Résultats financiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C ²²					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Indemnités journalières ²³	16 170	28 330	13 134	15 821	13 333
Autres dépenses	996	1 360	596	1 053	1 448
Total	17 166 \$	29 690 \$	13 730 \$	16 874 \$	14 781 \$

²²Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

²³Période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public – 391 \$.

Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013 : membre représentant du public – 398 \$.

H. ACTIVITÉS COMBINÉES DES CONSEILS DE SANTÉ

Dossiers actifs des conseils de santé					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CARPS	917	904	773	625	598
CARSS	600	535	457	293	308
POAVHC	64	19	16	8	6
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	105	103	3	3	0
Total	1 686	1 561	1 249	929	912

Nombre de demandes reçues par l'ensemble des conseils de santé					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CARPS	457	500	627	764	694
CARSS	475	424	393	341	391
POAVHC	42	13	8	9	14
Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins	9	4	0	0	0
Total	983	941	1 028	1 114	1 099

I. MEMBRES

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2013					
Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	3 septembre 2008	2 septembre 2013	Repr. du public	London
Bryant*	Sally	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Cohen	Sheldon	22 décembre 2005	21 décembre 2013	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	L'Original
Dault*	James F.	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Barrie
Denov	Celia	5 janvier 2006	4 janvier 2014	Repr. du public	Toronto
Downing*	Beth	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Foda	Rabiz	27 juin 2007	26 juin 2015	Repr. du public	Mississauga
Getson	Gary	3 février 2006	2 février 2014	Repr. du public	Unionville
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2013	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	2 mars 2005	1 ^{er} mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	13 février 2008	12 février 2013**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	3 septembre 2008	2 septembre 2013	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 juillet 2008	8 juillet 2018**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	30 mai 2006	29 mai 2014	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	15 décembre 2005	14 décembre 2013	Repr. du public	London
King	Christopher	3 février 2006	2 février 2014	Repr. du public	Markham
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Lamoureux*	Linda P.	23 août 2005	22 août 2013	Chair	Markham
Lobu*	Taivi	11 avril 2006	23 février 2018**	Vice-présidente	Toronto
Makhamra*	Samia	7 mai 2008	6 mai 2016	Repr. du public	Toronto
McGee	Sean	14 novembre 2012	13 novembre 2013	Repr. du public	Ottawa

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2013

McKelvey	Darcie	13 février 2008	12 février 2013	Repr. du public	Caledon
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2014	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Petryna	Brenda	10 août 2006	9 août 2014	Repr. du public	Sudbury
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Cobourg
Sanchez de Malicki	Elvira	28 mai 2008	27 mai 2013	Repr. du public	Toronto
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Ottawa
Shamess	Carol	30 mai 2006	29 mai 2014	Repr. du public	Sault Ste. Marie
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2015**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	25 octobre 2006	24 octobre 2016**	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	8 octobre 2008	7 octobre 2013	Repr. du public	Burlington
Stewart-Ferreira	Lydia	4 février 2009	3 février 2014	Repr. du public	Toronto
St-Hilaire*	Gabrielle	30 avril 2008	29 avril 2013	Repr. du public	Ottawa
Taylor	Phillip S.	5 janvier 2006	4 janvier 2014	Repr. du public	Toronto
Tye*	Hugh	16 avril 2008	15 avril 2013	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	15 décembre 2005	23 février 2018**	Vice-présidente	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2015**	Repr. du public	Hamilton

* Nomination conjointe à la CARSS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2013

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	20 juin 2007	24 mars 2014	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	22 mars 2016**	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	3 septembre 2008	02 septembre 2013	Repr. du public	London
Bryant*	Sally	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Cohen	May	9 avril 2003	8 avril 2014	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	L'Original
Dault*	James F.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Barrie
Downing*	Beth	15 juillet 2005	14 juillet 2013	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	3 mars 2004	2 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2013	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	18 avril 2011	17 avril 2013	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 février 2011	8 février 2016**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	11 mars 2009	17 juillet 2014**	Vice-président	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Lamoureux*	Linda P.	23 avril 2008	22 août 2013	Présidente	Markham
Lobu*	Taivi	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Lum	Lillie Lai Quon	1 ^{er} février-99	22 mars 2016**	Repr. du public	Thornhill
Makhamra*	Samia	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
McGee	Sean	14 novembre 2012	13 novembre 2013	Repr. du public	Ottawa
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2014	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	1 ^{er} février-99	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Mullan	Elizabeth A.	15 avril 2003	14 avril 2014	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	3 mai 2010	2 mai 2015**	Vice-présidente	Ottawa
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2014	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Cobourg
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2015**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Ottawa

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2013					
Tye*	Hugh	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 mars 2009	10 mars 2014	Repr. du public	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2015**	Repr. du public	Hamilton
Yedvab	Jay Okun	7 mars 2004	4 juillet 2014**	Repr. du public	Toronto

* Nomination conjointe à la CARPS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

Liste des membres du comité provisoire de vérification des honoraires de médecins – lors de la dissolution

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Darani	Shaheen A.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Fisher	Garry	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Simcoe
Freedman	Paul Edward	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Kerenyi	Norbert Andrew	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Lamoureux	Linda P.	23 avril 2008	22 août 2013	Présidente	Markham
Ng	Nelly Wing-Kwong	21 décembre 2004	7 juillet 2012	Membre du Comité	North York
Opler	Susan E.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Ramsbottom	David J.	23 juillet 2008	22 juillet 2012	Membre du Comité	Dundas
Rasky	Holly	20 juin 2007	7 juillet 2012	Membre du Comité	Toronto
Seif	Atih	23 juillet 2008	7 juillet 2012	Membre du Comité	North York

**Liste des membres du comité de révision pour le programme
Ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C au 31 mars 2013**

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Lamoureux	Linda P.	11 juillet 2008	6 novembre 2013	Présidente	Markham
O'Neil	Kathleen	28 août 2008	30 septembre 2013	Membre du Comité	Toronto
Stevens	Linda	31 juillet 2009	30 septembre 2013	Membre du Comité	Toronto

J. HEALTH BOARDS SECRETARIAT STAFF

Health Boards Secretariat Staff List as at March 31, 2013		
Nom	Prénom	Poste
Coleman	Lori	Registrateure
Van der Vliet	Sara	Registrateure adjointe
Popovich	Chris	Attachée de direction et chercheur
Demyanenko	Natalya	Coordonnatrice de la gestion des cas
Baker	Maureen	Agente de gestion des cas
Choudhary	Sofiea	Agente de gestion des cas
Clifford	Andrew	Agent de gestion des cas
Dunscombe	Anna	Agente de gestion des cas
Evora	Sandra	Agente bilingue de gestion des cas
Franklin	Kate	Agente de gestion des cas
Sequeira	Glenn	Agent de gestion des cas
D'Mello	Julie	Coordonnatrice des services administratifs
Aberra	Alpha	Adjointe administrative bilingue
Ashton-Kirby	Desiree	Adjointe administrative
Bolinas	Margaret	Adjointe administrative
Persaud	Shanti	Adjointe administrative
Kailas	Mathanan	Chef des services de la technologie de l'information
Ramalingam	Aravinth	Analyste, soutien des systèmes
Kassam	Ashif	Agent des systèmes